

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre »

la date :

« 30 septembre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés « Socialistes et apparentés » est un amendement de cohérence avec nos amendements aux articles précédents et tirant les conséquences de ceux-ci pour l'outre-mer.